

**Xpresspost LP 036 108 375 CA**

**QUÉBEC, ce 1er décembre 2008**

**Monsieur Robert Mitchell**  
1709, 50 St SE  
Calgary AB T2A 1S7

**Sujet: Me Pierre Bienvenue**  
**Mon dossier: 2008-00155990 GAG**

Monsieur,

J'ai complété mon enquête et terminé l'examen de cette affaire, de sorte que je suis en mesure de vous faire connaître ma décision au sujet de la demande d'enquête que vous avez requise à l'endroit de Me Pierre Bienvenue.

Même s'il est difficile, à la lecture de votre demande d'enquête, d'établir en quoi la conduite déontologique de Me Bienvenue serait concernée, j'ai néanmoins requis de ce dernier qu'il me fasse part de ses commentaires relativement à son implication dans cette affaire.

Tout indique que Me Bienvenue vous a simplement donné un minimum d'informations sur la façon dont vous pourriez faire valoir vos prétentions et, ce faisant, il n'a dans les circonstances enfreint aucune disposition de son Code de déontologie.

Par ailleurs, je ne saurais, au plan de l'éthique professionnelle, tenir rigueur à Me Bienvenue du fait qu'il aurait contesté votre procédure puisque non seulement en a-t-il le droit et les pouvoirs, mais cela fait évidemment partie intégrante du processus judiciaire.

12

Quant aux difficultés que vous auriez éprouvées au sujet de la transcription des notes sténographiques, je me limiterai à vous préciser que cette situation ne concerne pas l'éthique professionnelle et je ne peux donc intervenir ni autrement vous être utile à ce sujet.

En somme, même si votre demande ne paraissait pas soulever de manquement clair dans la conduite déontologique de Me Bienvenue, je suis malgré tout intervenu auprès de lui. Mon enquête ainsi que mes vérifications n'ont pas davantage permis d'établir que Me Bienvenue aurait pu enfreindre d'une quelconque manière son Code de déontologie dans les circonstances et, c'est pourquoi il n'est pas de mon intention de soumettre sa conduite à l'examen de notre Conseil de discipline.

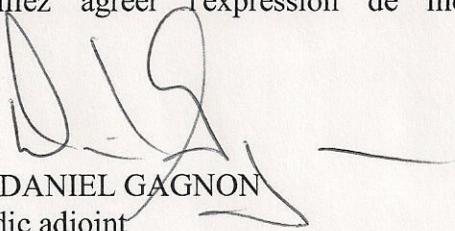
Conformément à l'article 123 du Code des professions, je vous informe que vous avez maintenant la possibilité de demander l'avis du Comité de révision relativement à la présente décision en faisant parvenir, par écrit, une demande à cet effet au Comité de révision, à l'attention de :

Greffe de révision  
BARREAU DU QUEBEC  
MAISON DU BARREAU  
445 Boul. St-Laurent  
Montréal QC H2Y 3T8  
Téléphone: 1-800-361-8495, poste 3115

Veillez noter que votre demande doit **obligatoirement** être transmise au Comité de révision **dans un délai de 30 jours** de la réception de la présente décision. **Ce délai, fixé par la loi, est de rigueur.**

meilleurs. Veillez agréer l'expression de mes sentiments les

DG/lcf

  
ME DANIEL GAGNON  
Syndic adjoint